

## **CHARTE NATURISTE**

**« Le naturisme est une manière de vivre en harmonie avec la nature, caractérisée par une pratique de la nudité en commun qui a pour conséquence de favoriser le respect de soi-même, le respect des autres et celui de l'environnement. »**

### **RESPECT DE SOI-MÊME**

Faire le choix d'être naturiste, c'est s'engager à respecter ces règles fondamentales.

- Respecter la nudité à chaque fois que le temps le permet, obligatoire en piscine.
- Les maillots de bains, bikinis, strings sont interdits.
- Cependant, le bon sens reste de prime.

Une tolérance existe pour la pratique de certaines activités sportives, pour les femmes à certaines périodes et chez les adolescents.

### **RESPECT DES AUTRES**

**Aucune attitude équivoque, ou de voyeurisme et d'exhibitionnisme, susceptible de choquer les enfants et les adultes ne sauraient être tolérée.**

Tout groupe ou individu ne respectant pas cette règle de base devra quitter immédiatement les lieux.

- L'hygiène corporelle est de rigueur.
- Les bijoux intimes ou piercing sont interdits, ainsi que les tatouages proches du sexe.
- Le naturisme est familial et convivial.
- La courtoisie, le savoir-vivre, le respect de l'intimité de chacun est de rigueur.
- Les photographies et vidéo, par tous moyens y compris le téléphone portable sont interdites sans autorisation des personnes se trouvant dans l'angle de vue.

### **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Le naturisme procure un sentiment de liberté exceptionnel par le contact avec les éléments naturels, le soleil, l'eau, le vent.

La nudité apporte une proximité avec l'environnement et sensibilise à sa fragilité.

Chacun doit :

- Trier ses déchets et utiliser les containers prévus à cet effet.
- Economiser l'eau chaque fois que possible.
- Respecter l'ensemble des infrastructures.
- Ne pas fumer ou se trouver en état d'ébriété en public et en particulier devant les enfants.

### **ARTICLE PROPRE A L'EAU VIVE**

La mise à disposition du centre nautique impose au club la mise en œuvre d'un certain nombre de points pour la pratique naturiste :

- Fermeture des portes d'accès du centre à 19h15.
- Occultation des surfaces vitrées visibles de l'extérieur par des rideaux opaques.
- Respect des règles d'hygiène en vigueur pour l'accès à la piscine (chaussures interdites dans les vestiaires et douche obligatoire)
- Utilisation des vestiaires collectifs.
- Lumière réduite sur les bassins.
- Démontage et rangement des rideaux en fin de séance et contrôle de la propreté des lieux.